

matelots se portent sur les noires figures : le choix des victimes est fait.

Mais comment jeter impunément à la mer ces vigoureux enfants du Sénégal, dont le corps pesant et la force athlétique opposeraient une vigoureuse résistance à des volontés homicides ? Point de doute, ils se débattaient et une pareille lutte au milieu d'un frêle bateau, que le moindre mouvement peut submerger, ne tarderait pas à le livrer aux abîmes de l'onde. L'orage redoublait de violence : il n'y a point un moment à perdre ; une nouvelle décision est prise. Hodoul, le sang glacé dans les veines, se couvre le visage de ses mains : les femmes et l'enfant périront.

Un nègre avait ouï la sentence ; il frappe sur l'épaule de son frère de couleur, il échange à voix basse avec lui quelques paroles vives et brèves ; puis s'adressant à madame Malfit.

— Lui et moi, dit-il, faire place. Maîtresse à nous revoir patrie.

Il se tourne vers le capitaine et continue d'un ton solennel :

— Jure à nous de sauver maîtresse ! et nous..... tout de suite..... à la mer.

— Oh ! répond le chef attendri, je le jure, et devant Dieu lui-même.

— Non, interrompt madame Malfit, que ces mots venaient d'éclairer ; non, je n'accepte pas ce dévouement admirable ; mes nègres sont jeunes et braves, leur force peut vous secourir. Mais moi !... inutile... et à charge, c'est à moi, messieurs, à mourir. Veuve... je m'offre, je suis prête, une prière seulement ! Que mon enfant soit sauvé !... Qu'il soit le vôtre, capitaine !